

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Corrosion cutanée, Catégorie 1A - H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Contient : Acide nitrique

Pictogrammes de danger :



SGH 05

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate de magnésium	(N° CAS) 10377-60-3 (N° CE) 233-826-7 (N° REACH) 17-2119544117-43	= 20 - ≤ 30	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319
Nitrate de potassium	(N° CAS) 7757-79-1 (N° CE) 231-818-8 (N° REACH) 01-2119488224-35	≥ 10 - ≤ 20	Ox. Sol. 3, H272
Nitrate de calcium tétrahydrate	(N° CAS) 13477-34-4 (N° CE) 233-332-1 (N° REACH) 01-2119495093-35	< 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Acide nitrique (Note B)	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23-0042	< 5	Ox. Liq. 2, H272 Skin Corr. 1A, H314

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide nitrique	(N° CAS) 7697-37-2	(5 ≤C < 20) Skin Corr. 1B, H314
	(N° CE) 231-714-2	(20 ≤C < 100) Skin Corr. 1A, H314
	(N° Index) 007-004-00-1	(65 ≤C < 99) Ox. Liq. 3, H272
	(N° REACH) 01-2119487297-23-0042	(99 ≤C < 100) Ox. Liq. 2, H272

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Après inhalation de produits de décomposition : Repos, air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Secours médical immédiat.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux (oxydes d'azote, composés phosphorés...).

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Ce produit n'est pas inflammable. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir RUBRIQUE 8.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires : Stocker à l'abri du gel.

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

de stockage et les conteneurs

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conteneurs en polyéthylène

Température de stockage : > 5°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Acide nitrique (7697-37-2)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Nitric acid
IOELV STEL (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	1 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide nitrique
VLE(mg/m ³)	2,6 mg/m ³
VLE (ppm)	1 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Nitric acid
WEL STEL (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
WEL STEL (ppm)	1 ppm
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Nitric acid
ACGIH TWA (ppm)	2 ppm
ACGIH STEL (ppm)	4 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr; dental erosion
Référence réglementaire	ACGIH 2020

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate de calcium tetrahydrate	Travailleurs	Inhalation	Effets spécifiques	24,5 mg/m ³

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Remarques:	Durée d'exposition: 1 JOUR			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets spécifiques	13,9 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 JOUR			
	Consommateurs	Inhalation	effet systémique	6,3 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	effet systémique	8,33 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	effet systémique	8,33 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 JOUR			
acide nitrique	Travailleurs	Inhalation		2,6 mg/m3
Remarques:	Durée d'exposition: 10 min			
	Consommateurs	Inhalation		1,3 mg/m3
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m3
nitrate de magnésium	Travailleurs	Inhalation	Effets spécifiques	37,6 mg/m3
Remarques:	Durée d'exposition: 1 JOUR			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets spécifiques	21,3 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 JOUR			
	Consommateurs	Ingestion	Effets spécifiques	12,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 JOUR			
	Consommateurs	Ingestion	Effets spécifiques	12,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 JOUR			
	Consommateurs	Inhalation	Effets spécifiques	11,1 mg/m3

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Remarques:	Durée d'exposition: 1 JOUR
------------	----------------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate de calcium tetrahydrate	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
nitrate de potassium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
nitrate de magnésium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains : Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374): Standard : Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide, très visqueux(se)

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Couleur : vert

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 1 - 2, Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Non applicable Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,5000 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s) : Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto- inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif. Propriétés comburantes : Comburant

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactions avec les substances combustibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les substances combustibles.

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Eviter le contact avec les matières combustibles (papier, laine, huile).

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases fortes et métaux légers (peut former de l'hydrogène).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux (oxydes d'azote, composés phosphorés...).

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants :

Nitrate de calcium tetrahydrate :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non pertinent, la pression de vapeur étant faible.

Remarques : Non pertinent, la formation de poussière étant faible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Acide nitrique:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 6.250 mg/m3 Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Nitrate de potassium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,527 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Nitrate de magnésium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l Méthode: Pas d'information disponible.

Remarques: Non pertinent, la pression de vapeur étant faible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Résultat: fortement irritant

Remarques: Provoque une forte irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants :

nitrate de calcium tetrahydrate:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

acide nitrique:

Résultat: Corrosif

nitrate de potassium:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

nitrate de magnésium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit : Résultat: fortement irritant

Remarques: Provoque une forte irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

nitrate de calcium tetrahydrate:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

acide nitrique:

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Résultat: Corrosif

nitrate de potassium:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

nitrate de magnésium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit: Remarques: n'a pas d'action sensibilisante.

Composants:

nitrate de potassium:

Résultat: non sensibilisant

nitrate de magnésium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

nitrate de potassium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

nitrate de magnésium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants :

nitrate de potassium:

Remarques: N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

nitrate de potassium:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

nitrate de potassium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

acide nitrique:

Espèce: Rat

NOAEL: 1.500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 1 Jour

nitrate de potassium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Espèce: Rat

NOAEL: >= 1.500 mg/kg

Durée d'exposition: 1 jr

nitrate de magnésium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 jours

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 52 semaines

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Voie d'application: Par inhalation Durée d'exposition: 2 semaines

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Information supplémentaire

Produit : Remarques: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux

RURBIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate de calcium tetrahydrate :

Toxicité pour les poissons : CL50 (guppies): 1.378 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CL50 (autre végétal aquatique): > 1.700 mg/l

acide nitrique:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

nitrate de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CL50 : >= 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

Nitrate de magnésium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (espèces variées): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Toxicité pour la daphnie et : CE50 : 490 mg/l

les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (autre végétal aquatique): 1.700 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: S'élimine par biodégradation.

Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Composants:

nitrate de calcium tetrahydrate:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

acide nitrique:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

nitrate de potassium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

nitrate de magnésium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow <= 4). Intrinsèquement biodégradable.

Composants:

nitrate de calcium tetrahydrate:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

acide nitrique:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

nitrate de potassium:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

nitrate de magnésium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- octanol/eau: log Pow: -3,1

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate de potassium:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Composants:

nitrate de potassium:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Perturbation par une élévation de la pH-valeur (par exemple toxicité de poissons).




Peut contribuer à l'eutrophisation des eaux dormantes; en conséquence ne pas laisser pénétrer dans les eaux superficielles.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3264 Code Tunnel : E	UN 3264 F-A, S-B	UN 3264
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8 Etiquette 8 Matières corrosives 	8 Etiquette 8 Matières corrosives 	8 Etiquette 8 Matières corrosives 
14.4 Groupe Emballage	II	II	II

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

14.5 Dangers pour l'environnement	NON	Non polluant marin	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune donnée disponible		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : NC

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

Texte intégral de H- et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Liq. 2	Liquides comburants, catégorie 2
Ox. Liq. 3	Liquides comburants, catégorie 3
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Algospeed Flo 8.17.23 + MgO

Référence : FDS_501_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision: 29/05/2020
Remplace la version du 18/04/2013

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
------	------------------------------------------

Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition autoaccéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.